

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

 RECTIFICATIF N°78/073 DU 7 FEVRIER 1978
AU DECRET N° 76/249 DU 13/7/76 PORTANT
NOMINATION A TITRE NORMAL DANS L'ORDRE
DE LA MEDAILLE D'HONNEUR.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
- VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur ;
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations ;
- VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 portant exercice du Pouvoir réglementaire ;

) E C R E T E

ARTICLE 1er : Le Décret 76/249 du 13 Juillet 1976 portant nomination à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur est modifié comme suit : en ce qui concerne le grade :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur en Bronze ;

Monsieur MPOH Joseph, Menuisier à l'ORSTOM - BRAZZAVILLE

L I R E :

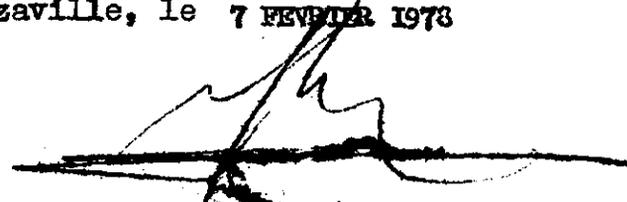
Est nommé à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur en Argent ;

Monsieur MPOH Joseph, Menuisier à l'ORSTOM - BRAZZAVILLE

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent Rectificatif sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 7 FEVRIER 1978


Général de Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-